



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 16/10/2023  
Reçu en préfecture le 16/10/2023  
Publié le  
ID : 033-253306617-20231010-2023\_59-DE



Séance du 10 octobre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 03/10/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE		Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC		Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS		Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH		Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE	P	Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Madame PEROU	EX	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Monsieur GARD		Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	EX	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur JOLY	EX	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD		Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBAU	
Titulaires		Suppléants					

CDC Isle Double Landais			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">           Envoyé en préfecture le 16/10/2023            Reçu en préfecture le 16/10/2023            Publié le            ID : 033-253306617-20231010-2023_59-DE         </div>
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	EX	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Christian BAQUE,  
 Madame Laurence PEROU, Déléguée titulaire de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais donne procuration à Monsieur Jean-Claude ABAHADES, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Michel Vacher, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de CDC Isle Double Landais donne procuration à Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais.

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
 Monsieur Jean-Luc CANTET conseiller aux décideurs locaux.

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2023, 31 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION N°2023-59

**Objet** : Autorisation de signature du marché de fourniture de pièces détachées et entretien des véhicules PL (08 lots)

**Rapporteur** : Jean Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	31
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunion le 08 juin 2023,

Vu la délibération n°2023-36 en date du 04 juillet 2023 autorisant la signature du marché de fourniture de pièces détachées et entretien des véhicules PL (08 lots),

Vu la délibération n°2023-58 en date du 10 octobre 2023 autorisant le retrait de la délibération susvisée pour erreur matérielle concernant le fond de la décision.

Considérant que le SMICVAL dispose d'un parc d'une centaine de véhicules ou équipements à motorisation thermique et une douzaine de remorques.

Considérant que tous ces équipements doivent être entretenus et réparés dans les meilleurs délais.

Considérant que le SMICVAL s'est engagé dans une démarche d'entretien préventif de ses équipements et souhaite s'adjoindre l'aide d'experts.

Considérant qu'il convient, donc, de recourir à un marché public pour l'achat de pièces utilisées par la régie et pour les réparations des équipements.

Considérant qu'un appel d'offre ouvert a été lancé en ce sens le 27 avril 2023 pour une durée de 4 ans et pour un montant estimatif global de 4,75 M €HT.

Considérant qu'il sera retenu 2 titulaires pour les lots 1, 2, 3, 4 et 6 et un attributaire pour les lots 5, 7 et 8.

Considérant que pour les procédures multi-attributaires, suite à l'appel d'offre et selon la méthode dite « en cascade », le 1<sup>er</sup> candidat retenu est sollicité en priorité avant de consulter le second sur la base des délais des prestations. De plus, il convient de préciser que la répartition financière dans le cadre de ces attributions se fera selon la capacité à répondre aux besoins du SMICVAL par chaque candidat et dans le respect du montant maximum pour le lot considéré

Considérant que les lots ont été décomposés comme suit :

Lot 1 : Entretien et réparation de l'ensemble des PL et SPL RENAULT : 2 000 000 €HT

Lot 2 : Entretien et réparation de l'ensemble des PL et SPL SCANIA : 2 000 000 €HT

Lot 3 : Fourniture de pièces détachées pour l'ensemble des PL et SPL RENAULT : 1 500 000 €HT

Lot 4 : Fourniture de pièces détachées pour l'ensemble des PL et SPL SCANIA : 1 500 000 €HT

Lot 5 : Entretien et réparation de l'ensemble des climatisations des PL et SPL de toutes marques : 500 000 €HT

Lot 6 : Travaux de carrosserie générale : 300 000 €HT

Lot 7 : Préparation aux vérifications périodiques : 500 000 €HT

Lot 8 : Contrôle technique : 250 000 €HT

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour les lots 2 et 4.

Considérant que des offres ont été déposées pour les lots 1, 3, 5, 7 et 8.

Considérant la Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue le 8 juin 2023, après analyse des offres, a décidé d'attribuer les lots comme suit :

LOT	Candidat 1	Candidat 2
1	Techni-freins	Chauveau SAS
2	Infructueux	
3	Techni-freins	Chauveau SAS
4	Infructueux	
5	Techni-freins	
6	Infructueux	
7	Techni-freins	
8	Techni-freins	

Considérant les lots 2 et 4 étant rendus infructueux par absence de candidature, le lot 6 rendu aussi infructueux par défaut d'offre concurrentielle, la Commission d'Appel d'Offre a décidé de poursuivre la consultation en procédure de marché négocié pour ces 3 lots.

Considérant que la présente délibération vise à corriger la délibération n°2023-36 (retirée par la délibération n°2023-58) en ce qu'elle avait commis une erreur matérielle dans l'attribution des lots 5, 7 et 8.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces lots, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	35
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

**Article 1 :**

D'autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes à ces lots, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

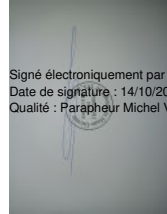




FAIT A ST DENIS DE PILE, le 10 octobre 2023

Publié le : 17.10.2023

Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER



Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 14/10/2023  
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL